

**Plaine de Sangatte  
- Proposition de prise d'un  
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
Mesure d'accompagnement permettant la pérennisation  
d'un site de compensation -**

DREAL Hauts-de-France

*Version du 8 novembre 2021*



# SOMMAIRE

## **I. Présentation du site**

## **II. Enjeux écologiques du site**

II.1. Habitats naturels

II.2. Flore

II.3. Faune

II.4. Continuités et fonctionnalités

## **III. Perspectives de valorisation écologique du site**

## **IV. Menaces pesant sur le site**

## **Bibliographie**

## **Annexes**

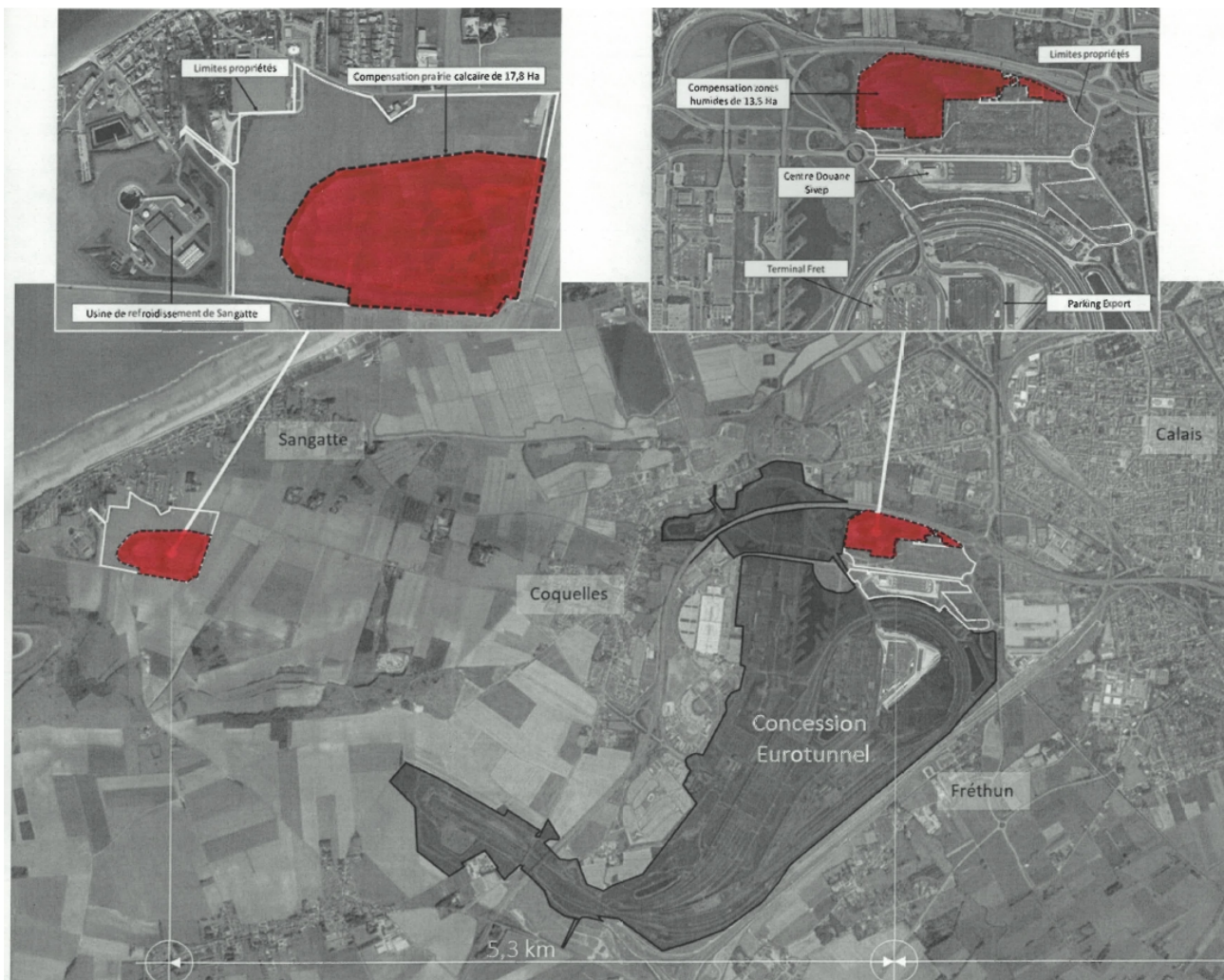
La proposition de prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur la plaine de Sangatte et d'un autre le site de la Laubanie à Calais s'inscrit comme une mesure d'accompagnement envisagée dans le cadre des travaux menés en 2019 et 2020 sur des terrains gérés par Eurotunnel, à savoir le « SIVEP DOUANES » et la « boucle ferroviaire ». Des mesures de compensation sont en effet prévues sur les deux zones et la prise d'un APPB s'inscrit comme une mesure de pérennisation de ces mesures de compensation.

Le présent dossier concerne le site de la plaine de Sangatte.

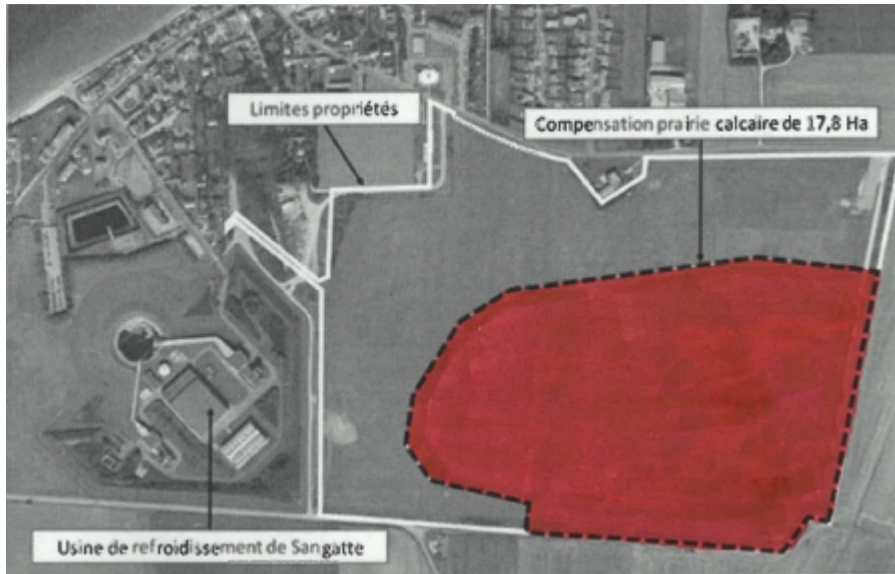
## I. Présentation du site

Site	Plaine de Sangatte
Département	Pas-de-Calais
Commune	Sangatte
Description sommaire	Situé sur le plateau agricole de la commune, à proximité du littoral, l'essentiel du site est occupé par une friche et une partie reste en prairie pâturée actuellement.
Superficie	17,8 ha
Parcelles cadastrales concernées	AC64pp, AD11pp, AD12, AD15
Propriétaire(s)	Eurotunnel
Maîtrise foncière	Totale
Zonage au PLU	<p>zone 1AU1 = zone immédiatement ouverte à l'urbanisation destinée à recevoir à court terme l'implantation d'habitations individuelles après réalisation des équipements nécessaires aux opérations envisagées, dans les conditions exposées au rapport de présentation, notamment en matière de financement des équipements publics.</p> <p>- en zone 1AU4 = zone immédiatement ouverte à l'urbanisation destinée à recevoir une urbanisation à caractère économique à vocation essentiellement artisanale, et toute autre activité économique compatible avec le caractère de la zone.</p> <p>- en zone Ng = secteur naturel permettant l'aménagement d'un golf</p> <p><i>Zonage et règlement du PLU modifié et approuvé le 29 mars 2018</i></p>
Compensation	Au titre des espèces protégées
Usage actuel	En partie, pâturage avec bail précaire
Inventaires existants	PNR Caps et Marais d'Opale
Protections existantes	Aucune

Le périmètre du site de compensation sera délimité sur le terrain par un piquetage et bornage par un géomètre et dûment cartographiés sous SIG. Les plans de géomètre et les données SIG seront fournis au service instructeur dans les 6 mois qui suivent la signature de l'arrêté préfectoral d'autorisation.



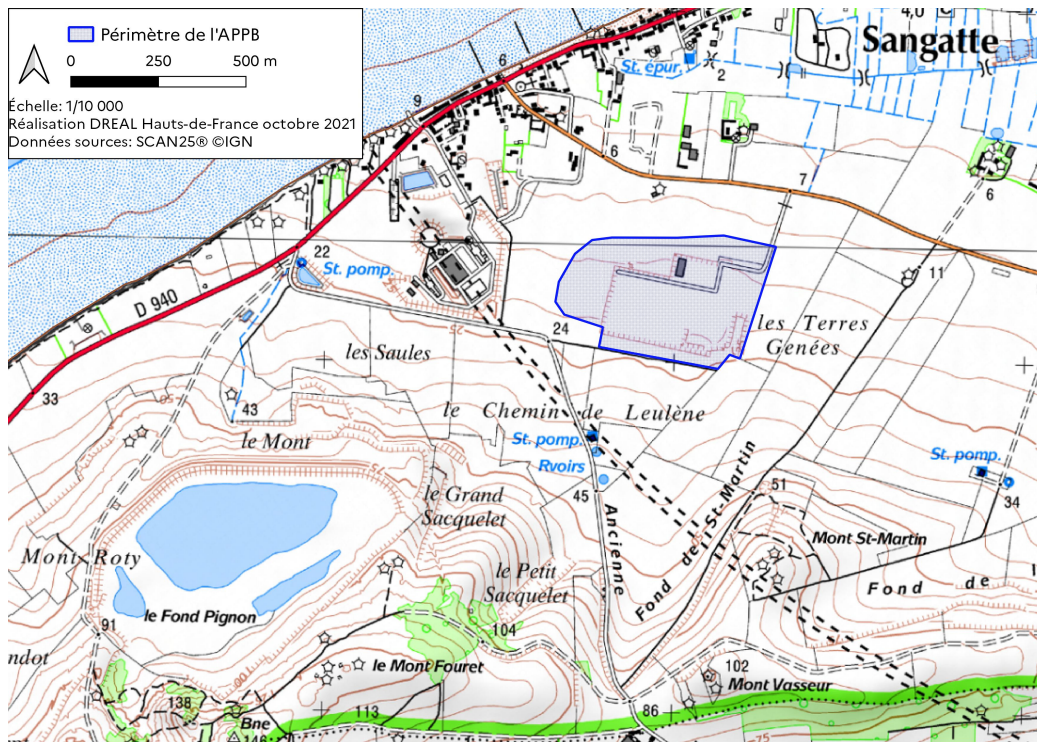
*Localisation des deux sites vis-à-vis de la concession Eurotunnel (sources : DDTM62)*



*Localisation du site de la Plaine de Sangatte (sources : DDTM62)*



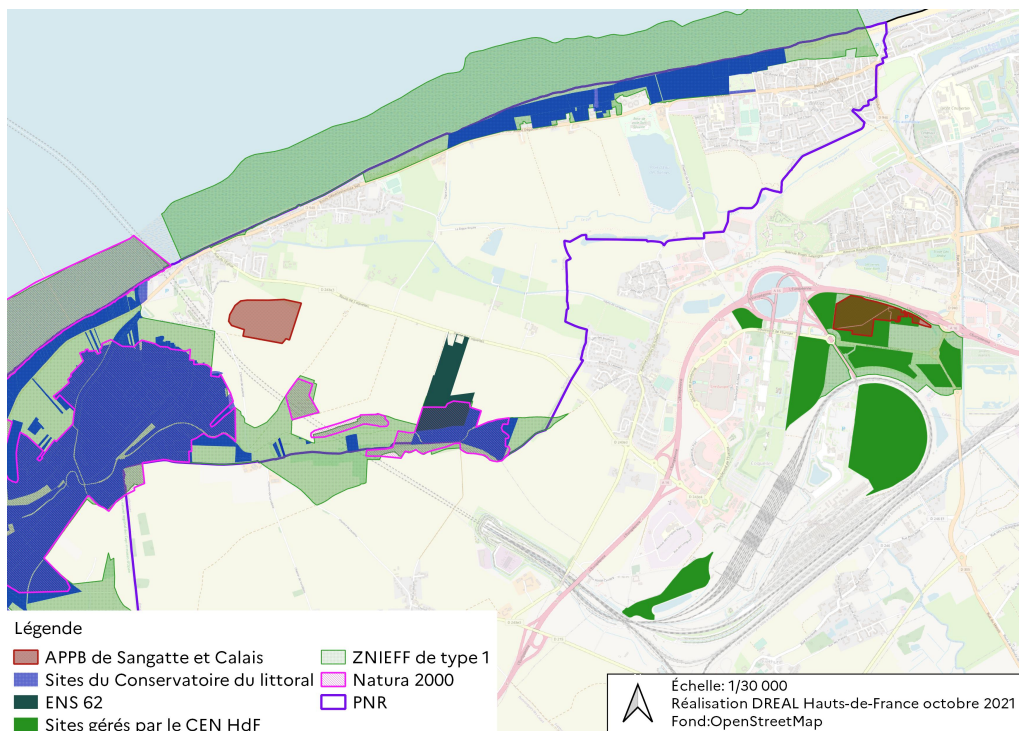
*Localisation du site de la Laubanie (sources : DDTM62)*



Localisation de la plaine de Sangatte (carte intégrée au projet d'arrêté)

## II. Enjeux écologiques du site

Le site se situe au sein d'une ZNIEFF de type I n°214 « Prairie de la Ferme aux Trois Sapins » et à proximité d'autres zonages d'inventaires et de protections.



Localisation des deux projets d'APPB dans le réseau d'espaces naturels

Les données sont issues de données du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et du dossier de demande d'autorisation environnementale déposée par le pétitionnaire.

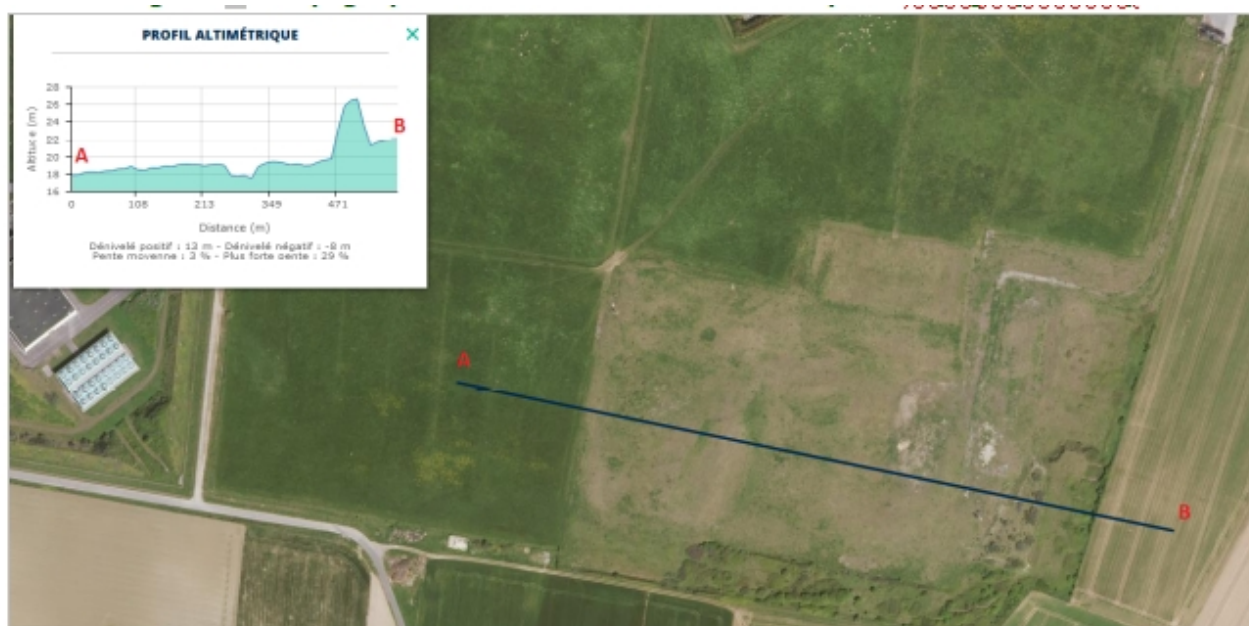
Objet	Nbre de (syn)taxons (sp. patrim)	Niveau de connaissance	Sources	Protocole de collecte	Commentaire
Habitats naturels	7 (3) (2021)	Bon	CEN (2021)	- Interprétation via des relevés phytosociologiques et le guide des végétations des zones humides	/
Flore vasculaire	83 (3) (2021)	Bon	CEN (2021)	- Inventaires de juin à août via des parcours aléatoires et des relevés phytosociologiques dans les différentes entités de végétation.	/
Amphibiens	0 (0)	Bon	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Pas d'inventaire particulier pour ce site, uniquement des données opportunistes au cours des autres inventaires.	Site non propice à la présence d'amphibiens.
Reptiles	1 (0) (2018)	Moyen	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Pas d'inventaire particulier pour ce site, uniquement des données opportunistes au cours des autres inventaires.	Effort d'échantillonnage à envisager
Mammifères	4 (1)	Moyen	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Pas d'inventaire particulier pour ce site, uniquement des données opportunistes au cours des autres inventaires	Effort d'échantillonnage à envisager
Oiseaux nicheurs	14 (9)	Moyen	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Inventaire spécifique en 2021 : prospections de jour, à vue et auditive entre juin et août.	/
Oiseaux de passage ou utilisateurs (nicheurs locaux)	7 (2)	Moyen			/
Odonates (libellules et demoiselles)	6 (0)	Moyen	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Pas d'inventaire particulier pour ce site, uniquement des données opportunistes au cours des autres inventaires	/
Lépidoptères (papillons « de jour »)	19 (3)	Bon	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Pas d'inventaire particulier pour ce site, uniquement des données opportunistes au cours des autres inventaires	/
Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles)	11 (0)	Moyen	CEN (2021), Alfa Environnement (2018)	- Pas d'inventaire particulier pour ce site, uniquement des données opportunistes au cours des autres inventaires	/

Niveau de connaissance : **Nul** : pas de prospection ; **Faible** : au moins une référence bibliographique ou un passage rapide d'un expert ; **Moyen** : les prospections ont couvert au plus 50 % de la période favorable ou du nombre de visites nécessaires ; **Bon** : les prospections ont couvert plus que 50 % de la période favorable et du nombre de visites nécessaires ; **Très bon** : les prospections ont couvert quasiment 100 % de la période favorable et du nombre de visites nécessaires avec tous les moyens de collecte nécessaires.

### État des connaissances (sources : CEN, 2021)

## II.1. Habitats naturels

Le niveau topographique varie entre 10 et 20 m au-dessus du niveau de la mer :



Profil altimétrique ouest-est de la zone de la plaine de Sangatte, d'après Géoportail (sources : CEN, 2021)

Sur Sangatte, la friche sur substrat calcicole est majoritaire. Localement, le substrat peut être mis à nu ou mêlé aux matériaux issus du démantèlement d'aménagements antérieurs. Les secteurs plus ou moins oligotrophes favorise une flore patrimoniale voire protégée.



Des potentialités de pelouses voire de prairies calcicoles sont à considérer. Elles correspondent aux objectifs fixés par les mesures de compensation qui sont associées à la mesure d'accompagnement que constitue la création d'un APPB (cf chapitre III).

Une prairie est pâturée de façon intensive par des bovins.

Le site comprend donc plusieurs types de milieux :

- Pelouses et prairies calcicoles ;
- Friches herbacées issues de l'abandon de l'exploitation agricole et qui tendent donc plutôt vers une friche calcicole où se développent une flore typique : Carotte commune (*Daucus carota*), Origan (*Origanum vulgare*), avec une densité de végétation et une hauteur assez importante et un couvert de graminées plus ou moins dense ;
- Prairie pâturée ;
- Fourrés mésophiles.

Les secteurs les plus oligotrophes ou mésotrophes permettent le développement d'une flore patrimoniale, voire protégée, comprenant notamment plusieurs espèces d'orchidées. La faune y est aussi remarquable avec des espèces d'oiseaux des milieux ouverts comme l'Édicnème criard, nicheur sur le site, l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, etc.

Le détail des végétations en place est précisé ci-après (sources : CEN, 2021) :

- Végétations des mégaphorbiaies, pelouses, ourlets et friches  
Mégaphorbiaie eutrophile (All. *Convolvulion sepium* Tüxen in Oberdorfer, 1949) : végétation dominée par les grandes herbes, généralement à larges feuilles (*Eupatorium cannabinum*, *Urtica dioica*, *Epilobium hirsutum*, etc.) souvent accompagnées d'espèces volubiles (*Convolvulus sepium*, *Humulus lupulus*, etc.) vivant sur des riches et humides. Les mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* sont eutrophiles. Cette végétation se trouve au bord du talus au sud-ouest du site.

- Pelouse calcicole mésophile (All. *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 nom. cons. propos.) : pelouse vivace des sols alcalins, compacts, bien drainés mais sans déficit hydrique marqué. Elles sont caractérisées par des espèces telles que la Bugrane rampante (*Ononis repens*), le Brome dressé (*Bromopsis erecta*), le Plantain intermédiaire (*Plantago media*), la Brize intermédiaire (*Briza media*) ainsi que diverses orchidées (*Ophrys apifera*, *Anacamptis pyramidalis*, etc.). Il s'agit de pelouses secondaires s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, sur certains coteaux des systèmes alcalins mais également sur talus routiers ou au sein d'anciennes carrières. Sur le site de Sangatte, ces pelouses se développent linéairement de part et d'autre du chemin caillouteux.

- Friche mésophile (All. *Dauco carotae – Melilotion albi* Görs 1966) : milieu rudéral présentant une strate herbacée hétérogène constituée d'espèces annuelles à vivaces. Ce type de friche semble indifférent à la nature du sol, elle se développe aussi bien sur sols calcaires, argileux ou sableux. La strate haute est notamment structurée par des espèces caractéristiques de friches rudérales mésophiles vivaces comme la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Mélilot blanc (*Trigonella albus*) ou encore la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*). S'y joignent des espèces annuelles à vivaces rudérales comme la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*). Cette végétation recouvre une grande surface du site.

- Ourlet à Centaurée des bois et Origan commun (Ass. *Centaureo nemoralis – Origanetum vulgaris* de Foucault, Frileux & Wattez in de Foucault & Frileux 1983) : ourlet généralement codominé par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et l'Origan commun (*Origanum vulgare*) piqué d'un cortège diversifié d'espèces d'ourlets calcicoles et de prairies mésophiles. Végétation peu

stratifiée, en dehors d'une strate d'espèces rampantes assez discrète et d'une strate supérieure composée des chaumes des grandes Poacées (*Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*). Végétation qu'on retrouve en lisière forestière, sur talus, en bord de route ou sur coteau crayeux. On retrouve cette végétation en patch au sein de la friche.

#### - Végétations prairiales

Prairie de fauche mésophile méso-eutrophile (Ss-All. *Centaureo jaceae* – *Arrhenatherenion elatioris* B. Foucault 1989) : prairie naturelle ou parfois fauchée, caractérisée par la présence d'espèces de pelouses calcicoles, telles que le Sénéçon de Jacob (*Jacobaea vulgaris*), le Crépis capillaire (*Crepis capillaris*) ou encore le Brome érigé (*Bromus erectus*). Rencontrée fréquemment sur les plateaux crayeux, cette végétation se caractérise par sa physionomie graminéenne (*Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*, *Poa pratensis*, etc.) même si les dicotylédones n'y sont pas rares (*Leucanthemum vulgare*, *Centaurea jacea*, *Vicia cracca*, *Knautia arvensis*, *Lotus corniculatus*, etc.)

Prairies pâturées mésophiles eutrophiles (All. *Bromo mollis* – *Cynosurenion cristati* H. Passarge 1969) : les prairies pâturées et/ou piétinées se développent dans de nombreux contextes paysagés. Elles sont en grande partie liées aux régions d'élevage et sont souvent associées à des conditions de fort changement instantané du bétail. Végétation prairiale dense à ouverte et de hauteur variable. Ces groupements sont dominés par des espèces vivaces, parfois accompagnées par un cortège d'annuelles dans les ouvertures occasionnées par le piétinement du bétail, la proportion d'annuelles pouvant augmenter avec la pression de pâturage et le piétinement. Les graminées supportant le piétinement comme le Grand plantain (*Plantago major*), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*) ou encore le Trèfle blanc (*Trifolium repens*) composent l'essentiel du fond floristique. Cette végétation se retrouve sur l'ensemble de la zone pâturée par les bovins. Une restauration de cette végétation serait possible en extensifiant le pâturage. Cela permettrait de retrouver une prairie calcicole de plus grand intérêt.

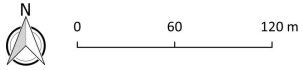
#### Végétations pré-forestières et forestières

Fourré à Troène commun et Argousier faux-nerprun (Ass. *Ligustro vulgaris* – *Hippophaetum rhamnoidis* Meltzer 1941 em. Boerboom 1960 nom. invers. propos.) : fourré arbustive épineux dominé largement par *Hippophae rhamnoides* subsp. *rhamnoides*, accompagné de *Ligustrum vulgare*. D'autres arbustes et espèces sarmenteuses apparaissent comme *Crataegus monogyna*, *Rosa* div. sp., dont *R. rubiginosa*, très typique) dans les massifs jeunes ou peu développés en surface. Ces espèces deviennent plus abondantes et d'autres apparaissent dans les grands complexes dunaires les plus naturels (*Viburnum lantana*, *Euonymus europaeus*, *Ribes rubrum*, *Betula pendula*). Cette végétation se retrouve majoritairement sur la butte au sud/sud-est du site.

#### Autres entités

- Ronciers : des zones de ronciers sont présentes à l'est du site
- Chemin caillouteux : un chemin en caillou permet d'accéder au site
- Dépôt sauvage : une zone de dépôt sauvage avec des pneus et débris de voiture est présente au sein de la friche.





Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France - 27/07/2021

Z:\047\_Prairie\_de\_la\_Ferme\_aux\_trois\_Sapins\_Eurotunnel\Cartes\Projets\2021\Sangatte\047\_20210617\_F\_PROJ\_HabNat.qxd

Intitulé fr	Syntaxon	Eur 27	Surface (m <sup>2</sup> )	Proportion site	Rareté	Menace	DH	Patrim
<b>Végétations des mégaphorbiaies, pelouses, ourlets et friches</b>								
Mégaphorbiaie eutrophile	Convolvulion sepium Tüxen in Oberdorfer, 1949	6430-4	1118,72	0,06%	C	LC	{Oui}	pp
Pelouse calcicole mésophile	Mesobromion erecti (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 nom. cons. propos.	6210-15	10737,54	5,48 %	R	VU	Oui	Oui
Friche mésophile	Dauco carotae – Melilotion albi Górs 1966	-	71924,95	36,70 %	CC	LC	Non	pp
Ourlet à Centaurée des bois et Origan commun	Centaureo nemoralis – Origanetum vulgaris de Foucault, Frileux & Wattez in de Foucault & Frileux 1983	6210-7	4236,46	2,16%	PC	LC	{Oui}	Non
<b>Végétations prairiales</b>								
Prairie de fauche mésophile méso-eutrophile	Centaureo jaceae – Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989	6510-6	27190,68	13,87%	AR ?	DD	Oui	Oui
Prairie pâturée mésophile eutrophile	Bromo mollis – Cynosurenion cristati H. Passarge 1969	-	72426,06	36,95 %	CC	LC	Non	Non
<b>Végétations pré-forestières et forestières</b>								
Fourré à Troène commun et Argousier faux-nerprun	Ligustro vulgaris – Hippophaetum rhamnoidis Meltzer 1941 em. Boerboom 1960 nom. invers. Propos.	2160-1	14971,61	7,64 %	R	VU	Oui	Oui
<b>Autres entités</b>								
Ronciers	-	-	1024,52	0,52 %	-	-	-	-
Chemin caillouteux	-	-	2322,69	1,18 %	-	-	-	-
Dépôt sauvage	-	-	164,71	0,08%	-	-	-	-

NE = Non estimé  
NA = Non applicable

### Évaluation patrimoniale des habitats (sources : CEN, 2021)

#### Fourré à Troène commun et Argousier faux-nerprun *Ligustro vulgaris – Hippophaetum rhamnoidis* Meltzer 1941 em. Boerboom 1960 nom. invers. Propos.†

Structure de l'habitat	Texture/ représentativité des espèces	Fonctionnalité	Espèces indicatrices/ allochtones	État
Fourrés assez denses par endroit, caractéristique du dernier stade d'évolution de la pelouse/friche calcicole. Strate uniquement arbustive dominant les végétations d'ourlet de prairie avec lesquelles elle forme une mosaïque. (I)	Dominance de l'Argousier faux-nerprun sur l'ensemble des autres espèces (II)	Caractéristiques édaphiques et topographiques du site favorable au développement de la végétation, et occupe d'assez grandes surfaces (I)	Espèces nitrophiles présentes à certains endroits, mais de façon peu significative par rapport à l'ensemble de la surface occupée par l'habitat (II)	Altéré

### Évaluation de l'état de conservation des végétations d'intérêt patrimonial (sources : CEN, 2021)

## II.2. Flore

83 espèces floristiques ont été recensées.

3 espèces sont d'intérêt patrimonial en raison de leur statut de menace, de rareté ou de déterminant ZNIEFF : Argousier faux-nerprun (*Hippophae rhamnoides*), Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), Trèfle des champs (*Trifolium arvense*).

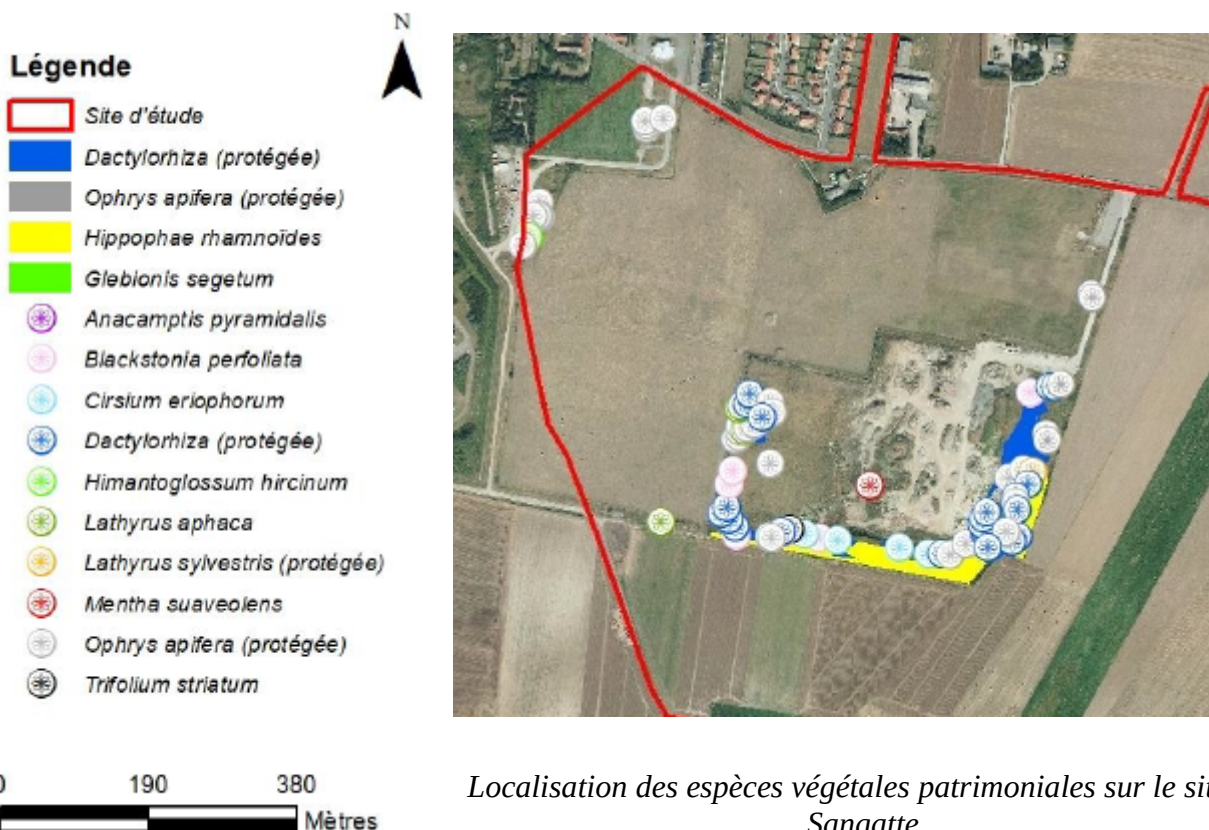
3 sont protégées en région Hauts de France : Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

Taxon	Nom vernaculaire	Rar.	Men.	Prot.	Def. ZNIEFF	Patrim.	Etat des populations sur le site
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuchs	AC	LC	R1	Non	Non	Espèce bien représentée sur le site, nombreux pieds au sein de la friche et sur les pans de la butte
<i>Hippophae rhamnoides</i>	Argousier faux-nerprun	AR	LC	/	Oui	Oui	Espèce présente sur la butte, forment des fourrés bien denses
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	PC	LC	R1	Oui	Oui	Quelques patchs de cette espèce au sein de la friche
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	AC	LC	R1	Non	Non	Bien représentée sur le site, nombreux pieds
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	PC	LC	/	Oui	Oui	Une dizaine de pieds au abords du chemin caillouteux

Rar. = indice de rareté Hauts-de-France (CRP / CBNBL, 2020) : AC=assez commun ; PC= peu commun ; AR=assez rare  
Men. = indice de menace Hauts-de-France (CRP / CBNBL, 2019) : LC= taxon non menace  
Protection (CBNBL, 2019) : R1= taxon protégée en Nord-pas de Calais ; N1= taxon protégé en France.

Liste des espèces végétales patrimoniales ou protégées observées en 2021 sur le site de Sangatte  
(sources : CEN, 2021)

A noter la présence d'autres espèces connues de façon plus ancienne sur la plaine de Sangatte :



Localisation des espèces végétales patrimoniales sur le site de Sangatte  
(sources : ALFA Environnement, 2018)

### II.3. Faune

Dans le présent document, sont considérés comme « d'intérêt patrimonial » les taxons indigènes et non invasifs. La sélection des espèces d'intérêt patrimonial s'appuie sur les critères de rareté, de menace et de protection à différentes échelles géographiques selon la disponibilité de ces informations (local, régional, national, européen et mondial). Le tableau suivant reprend, pour chaque groupe faunistique étudié dans ce document, les critères et les seuils retenus pour la sélection des espèces d'intérêt patrimonial.

Groupes taxonomiques	Statut de menace				Statut de rareté	Statut de protection			
	LRM	LRE	LRN	LRR	RAR_REG	DHFF/DO	(PN)		
Amphibiens et reptiles	Au moins quasi-menacé (NT)	Au moins quasi-menacé (NT)	Au moins quasi-menacé (NT)	Au moins quasi-menacé (NT)	Au moins rare (R)	Inscrit à l'annexe II (DHFF)	-		
Mammifères				Au moins quasi-menacé (NT)		Inscrit à l'annexe I (DO)	Articles I (2012), II (2007 ; 2011) et III (2011)		
Avifaune				nicheuse		-	-		
				hivernante		-	-		
				de passage		-	-		
Odonates (libellules et demoiselles)				-		-	Au moins quasi-menacé (NT)	Inscrit à l'annexe II (DHFF)	Articles II et III
Lépidoptères Papilionoidea (papillons « de jour »)				-		-	-		
Lépidoptères Macro-hétérocères (papillons « de nuit »)				-		Au moins priorité 3	-		
Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles)				-		-	-		
Coléoptères coccinellidae (coccinelles)				-		-	-	-	-
Mollusques	Au moins quasi-menacé (NT)	≥ R	-	-	Inscrit à l'annexe II et IV	P II, P III, P IV			

D'après le référentiel faunistique (CFR, 2019)

LRM = Liste rouge mondiale ; LRE = Liste rouge européenne ; LRN = Liste rouge nationale ; LRR = Liste rouge régionale ; RAR\_REG = Rareté régionale ; DHFF = Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » ; DO = Directive Européenne « Oiseaux » ; PN = Protection nationale

#### *Critères retenus pour la sélection des espèces animales d'intérêt patrimonial en fonction des différents outils (sources : CEN, 2021)*

La protection réglementaire est retenue comme un critère de sélection de patrimonialité uniquement pour l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore ». Les protections réglementaires françaises ne sont retenues qu'à titre d'indication et critère de sélection facultatif car ces statuts ne sont pas considérés comme discriminants au regard de la menace ou de la rareté des taxons.

Sont retenues comme espèces d'intérêt patrimonial que celles dont la reproduction ou l'autochtonie est au moins « possible » (ou considérée comme potentielle sur le site) sauf pour les oiseaux dont les espèces utilisatrices pourront faire l'objet d'une évaluation particulière.

Sources des statuts de rareté, menace et protection utilisés : version 2019 du référentiel faunistique régional (CFR, 2019) pour les départements Nord et Pas-de-Calais.

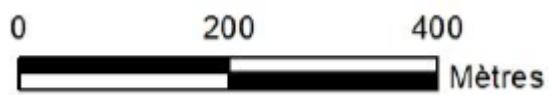
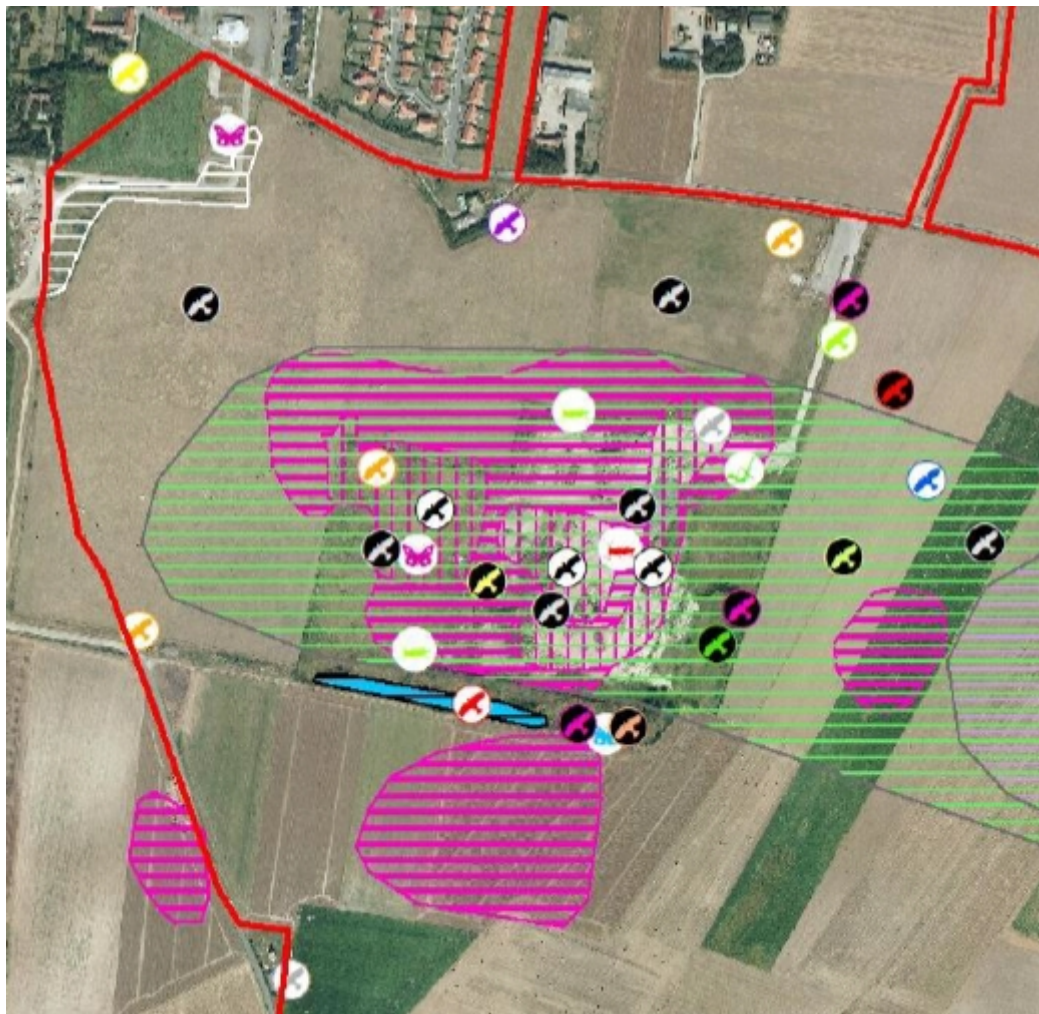
L'état de la connaissance sur le site est le suivant :

- 5 espèces d'odonates ;
- 11 espèces d'orthoptères connues ;
- 13 espèces de rhopalocères dont trois présentent un intérêt patrimonial : Argus frêle (*Cupido minima*), Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*), Mégère (*Lasiommata megera*) observée en 2018 mais pas en 2021 ;
- Amphibiens : des données historiques concernent : Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) (Alfa Environnement, 2018) ;
- Mammifères : Lièvre européen et du Lapin de garenne ;
- Oiseaux : 5 espèces patrimoniales ont été observées dans les fourrés et en bordure du chemin dont : Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*). Dans le cortège d'oiseaux nicheurs typiques des prairies sont présents : le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*).

La nidification de l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), en danger critique d'extinction en tant que nicheur dans la région, sur la plaine de Sangatte est connue depuis plusieurs années. 3 couples nicheurs probables ont occupé la friche pour leur nidification et en complément les espaces périphériques pour leur alimentation (Alfa environnement, 2018) ; l'observation n'a pas été effective en 2021.

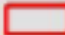
Il convient donc de considérer les habitats de l'espèce et de les préserver dans le cadre des mesures compensatoires prévues mais aussi de les afficher dans les objectifs de protection liés à l'APPB.














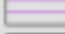





*Localisation des zones d'observation de différentes espèces d'oiseaux dont l'Oedicnème criard (ALFA, 2018)*


**Légende** N

 Site d'étude

**Avifaune**

-  Alouette des champs
-  Bergeronnette printanière
-  Bruant jaune
-  Busard cendré (chasse)
-  Busard des roseaux (chasse)
-  Cocou gris
-  Faucon crécerelle
-  Grand Corbeau
-  Linotte mélodieuse
-  Oedicnème criard (nicheur probable)
-  Perdrix grise
-  Pie-grièche écorcheur (halte migratoire)
-  Pipit farouche
-  Pouillot fitis
-  Tartre pâle
-  Vanneau huppé
-  Verdier d'Europe
-  Bruant proyer
-  Busard cendré et Busard des roseaux (alimentation)
-  Oedicnème criard (alimentation)
-  Oedicnème criard (nidification)
-  Pie-grièche écorcheur (passage)
-  Pigeon colombin (nidification)
-  Pipit farouche
-  Tartre pâle

**Reptiles**

-  Lézard vivipare

**Orthoptères**

-  *Myrmeleotettix maculatus*
-  *Platycleis albopunctata*
-  *Stenobothrus stigmaticus*

**Papillons**

-  *Aricia agestis*
-  *Cupido minimus*
-  *Polyommatus bellargus*

Taxon	LRM/LRE/LNR/LRR	DO/PN	RAR_REG	Année d'observation, statut et commentaire
Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )	LC/LC/NT/VU	DOII	C	2021
Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )	NT/NT/VU/VU	PIII	AC	2021
Œdicnème criard ( <i>Burhinus oedicephalus</i> )	LC/LC/LC/CR	DO/PIII	RR	2018 par Alfa Environnement 3 couples nicheurs
Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> )	LC/LC/VU/NT	PIII	AC	2021
Coucou gris ( <i>Cuculus canorus</i> )	LC/LC/LC/VU	PIII	AC	2021
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	LC/LC/VU/VU	PIII	C	2021
Linotte mélodieuse ( <i>Linaria cannabina</i> )	LC/LC/VU/VU	PIII	AC	2021
Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> )	LC/LC/NT/NT	PIII	AC	2021
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	NT/VU/NT/LC	DOII/PIII	C	2021

Liste des oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial (CEN, 2021)

#### II.4. Continuités et fonctionnalités

Sur la plaine de Sangatte, la proximité d'espaces naturels (Fond Pignon notamment) constitue un atout avec un effet source à souligner, eu égard la circulation limitée entre les deux entités.

#### III. Perspectives de valorisation écologique du site

Deux ont été retenus au titre des mesures compensatoires des projets suivants :

- Aménagements indispensables au rétablissement des contrôles à la frontière avec le Royaume-Uni relatif aux flux de marchandises transitant par le tunnel trans-manche, à savoir un service de contrôle douanier et un service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire appelé « SIVEP-DOUANES » ;
- Aménagement du parking export poids-lourds, pour le Brexit.

Le site de Laubanie sur Calais est donc associé au site de la plaine de Sangatte dans le cadre des mesures compensatoires.

Suite au projet de parking export poids-lourds et ses abords, des impacts significatifs ont été retenus pour différentes espèces protégées au sens de l'article L.411-1 du code de l'environnement, notamment :

- La destruction de pieds d'espèces végétales protégées : Gnaphale jaunâtre (*Laphangium luteoalbum*), la Gentianelle d'Allemagne, *Gentianella germanica* ;
- La destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats de reproduction, d'aires de repos et de zones de chasse de différentes espèces d'oiseaux qui seront donc visées par les mesures de compensation sur le site de la plaine de Sangatte : Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Roselin cramoisi (*Carpodacus erythrinus*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*).

L'APPB vise donc à assurer la préservation des milieux favorables à ces différentes espèces sans venir compromettre les habitats des espèces déjà présentes et patrimoniales, comme l'Oedicnème criard.

**L'objectif assigné à la plaine de Sangatte est la reproduction des espèces d'oiseaux protégées inféodées aux milieux ouverts secs sus-visées dont l'Oedicnème criard et dans un premier temps le développement des habitats favorables aux espèces végétales protégées inféodées aux milieux ouverts secs sus-visées puis l'installation de populations viables de ces espèces.**

L'arrêté préfectoral prévoit un certain nombre de travaux d'aménagements et de gestion.

Le plan de gestion conservatoire précisera les modalités d'aménagement et de gestion des sites de compensation et intégrera les modalités du suivi écologique des sites de compensation.

Sur la base d'une définition d'objectifs à long terme, des objectifs opérationnels seront établis pour les cinq ans à venir et les actions correspondantes seront déclinées dont les travaux de génie écologique et les opérations de gestion conservatoire. Le plan de gestion sera mis en œuvre sans délai après approbation du Préfet et donne lieu à une évaluation et une actualisation tous les 5 ans pendant 30 ans au moins.

Un comité consultatif de gestion (SE04) composé *a minima* des services de l'État, du propriétaire, du gestionnaire, d'une association de protection de la nature présente en région sera mis en place et se réunira au moins une fois par an dans les cinq premières années qui suivent la signature de l'arrêté préfectoral autorisant le projet « parking export » (puis fréquence à convenir collectivement avec validation par les services de l'État avec une fréquence d'au moins 3 fois sur 10 ans), pour donner un avis sur les opérations réalisées l'année précédente et celles projetées l'année n+1 et suivre les évolutions des sites de compensation sur le plan écologique (appréciation de la trajectoire en vue d'atteindre les objectifs).

Un relevé de décision reprenant les points abordés et les conclusions quant à la trajectoire vers l'atteinte des objectifs de compensation sera rédigé et adressé avec les documents produits pour l'occasion, par le pétitionnaire aux services de l'État dans les 3 mois suivant la tenue de la réunion.

Parmi les opérations, il est prévu que le site fasse l'objet d'équipements agro-pastoraux, dont : clôtures, barrière(s), dispositif d'abreuvement disposant d'un système limitant les risques de noyade pour la petite faune. Un pâturage extensif par parcs est mis en place, de même qu'une fauche exportatrice une fois tous les deux ans en rotation (voir dossier de demande d'autorisation p125/169). Les dépôts sauvages sont supprimés avec évacuation en centre autorisé, justificatifs à l'appui. Un plan de gestion à vocation conservatoire est élaboré et mis en œuvre sur ce site de compensation (cf article suivant).

La lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (mesure A.8.a5.) est également visée.

Le site de compensation fait l'objet d'une veille afin de prévenir de l'installation de toute station d'espèce végétale exotique envahissante ou de fréquentation de toute espèce animale exotique envahissante. Les moyens sont mis en œuvre pour éliminer voire *a minima* contenir les-dites espèces sur le site de compensation et limiter tout risque de prolifération sur la zone et à l'extérieur.

Des expertises et suivis écologiques (SE02) sont réalisés pendant toute la durée du plan de gestion et y sont déclinés. Ils couvrent les habitats naturels dont les zones humides (fréquence : tous les 5 ans à partir de l'année suivant la signature du présent arrêté, avec cartographie SE01) et *a minima* les groupes suivants : flore, lépidoptères, odonates, orthoptères, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres et chiroptères (tous les 2 ans à partir de l'année suivant la signature du présent arrêté), Oedicnème criard (tous les ans). Des espèces patrimoniales prioritaires visées dans l'arrêté préfectoral seront également suivies (estimation du nombre d'individus/couples) tous les

ans. Une cartographie des habitats naturels sera réalisée tous les 5 ans en démarrant en 2023, avec une attention particulière sur l'évolution et la structuration des roselières. Des relevés phytosociologiques permettront de vérifier l'état de conservation des végétations et de la flore patrimoniales.

Un protocole de suivi est préalablement transmis avant le 31 décembre 2021 pour validation par la DREAL Hauts-de-France.

#### **IV. Menaces pesant sur le site**

Les ambitions récentes d'aménagement d'un golf sur la vaste zone agricole et les perspectives d'urbanisation de la commune de Sangatte justifient de prendre des mesures en faveur d'une préservation durable du site.

Le site actuellement en friche constitue une zone potentiellement intéressante pour tout projet de stockage ou de traitement de matériaux.

Par ailleurs, est à signaler la dynamique naturelle de fermeture des milieux avec une ourlification marquée et la colonisation par les espèces rhizomateuses (Calamagrostide commune) et vivace (Carotte commune, etc.).

## **BIBLIOGRAPHIE**

ALFA Environnement. Complément de diagnostic Faune-Flore-Habitats sur une friche dans le cadre d'un projet d'éco-village balnéaire, 55 pages. 2018.

GetLink. Dossier de demande d'autorisation, 2021.

Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Les prairies de la ferme des Trois Sapins (Calais, Coquelles, Fréthun, 62) – Plan de gestion 2009-2013, 160 pages. 2008.

## **ANNEXES POUR LE SITE DE SANGATTE**



## **INVENTAIRE FLORISTIQUE**

### **Légende (CRP/CBNBL, 2016) :**

#### Statuts d'indigénat en région Nord-Pas de Calais :

I = Indigène

C = Cultivé

N = Sténonaturalisé

Z = Eurynaturalisé

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut

Si le taxon possède plusieurs statuts, on indique en premier lieu le ou les statut(s) dominant(s) suivi(s) éventuellement entre parenthèses par le ou les autres statuts, dit(s) secondaire(s).

#### Menace en région Nord-Pas de Calais :

VU : taxon vulnérable

NT : taxon quasi menacé

LC : taxon de préoccupation mineure

#### Rareté en région Nord-Pas de Calais :

R : rare

AR : assez rare

PC : peu commune

AC : assez commune

C : commune

CC : très commune

Protection régionale : oui : taxon protégé dans le NPC au titre de l'arrêté du 1/04/1991

Patrimonialité régionale : en grisé : taxons d'intérêt patrimonial pour le Nord-Pas de Calais.

**Observateurs :** Chloé Payelle (CEN HdF), Aline Hug (CEN HdF)

Les espèces patrimoniales et protégées sont colorées en gris dans le tableau.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	RAR	Men.reg	Protect	Intérêt patrimonial	EEE
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	CC	LC		N	Non
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	C	LC		Non	N
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	AC	LC		Non	N
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge (s.l.)	C	LC		Non	N
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire (s.l.) ; Vulnéraire	AC	LC		Non	N
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	C	LC		Non	N
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Ansérine	CC	LC		Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.-Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	CC	LC		Non	N
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée (s.l.)	AC	LC		Non	N
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire (s.l.)	C	LC		Non	N
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome dressé (s.l.)	AC	LC		Non	N
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque (s.l.)	C	LC		Non	N
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée ; Laïche velue	C	LC		Non	N
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Catapode rigide	AC	LC		Non	N
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	CC	LC		Non	N
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn., 1800	Petite-centaurée commune (s.l.)	C	LC		Non	N
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	CC	LC		Non	N
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux (s.l.)	AC	LC		Non	N
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	CC	LC		Non	N
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	CC	LC		Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	CC	LC		Non	N
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs ; Dactylorhize de Fuchs	AC	LC	R(npc)	Non	N
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	CC	LC		Non	N
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	C	LC		Non	N
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	CC	LC		Non	N
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	C	LC		Non	N
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	CC	LC		Non	N
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	C	LC		Non	N
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Vesce à quatre graines ; Cicérole	C	LC		Non	N
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	CC	LC		Non	N
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun (s.l.)	AR?	NAo		Non	N
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	CC	LC		Non	N
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	CC	LC		Non	N
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	CC	LC		Non	N
<i>Hippophae rhamnoides</i> subsp. <i>rhamnoides</i> L., 1753	Argousier faux-nerprun	AR	LC		Oui	N
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	CC	LC		Non	N
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	CC	LC		Non	N
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.-Gaertn., B.Mey. & Scherb.,	Séneçon à feuilles de roquette (s.l.)	C	LC		Non	N

Nom scientifique	Nom vernaculaire	RAR	Men.reg	Protect	Intérêt patrimonial	EEE
1801						
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	CC	LC		Non	N
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	CC	LC		Non	N
Lathyrus sylvestris L., 1753	Gesse des bois ; Gesse sauvage	PC	LC	R(npc)	Oui	N
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Grande marguerite (diploïde)	?	DD		Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	CC	LC		Non	N
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	CC	LC		Non	N
Lupinus polyphyllus Lindl., 1827	Lupin des jardins	#	#		#	#
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire camomille	CC	LC		Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	CC	LC		Non	N
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes (s.l.)	PC?	LC		Non	N
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	AC	LC	R(npc)	Non	N
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	CC	LC		Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	CC	LC		Non	N
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	CC	LC		Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	CC	LC		Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	CC	LC		Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	CC	LC		Non	N
Plantago media L., 1753	Plantain moyen (s.l.)	AC	LC		Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	CC	LC		Non	N
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	CC	LC		Non	N
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	C	LC		Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	CC	LC		Non	N
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	C	LC		Non	N
Rosa rubiginosa L., 1771	Rosier à odeur de pomme ; Rosier rouillé	PC	LC		Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)	P				
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue	CC	LC		Non	N
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque roseau (s.l.)	CC	LC		Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	AC	LC		Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	AC	NAa		Non	P
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	CC	LC		Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	CC	LC		Non	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	CC	LC		Non	N
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs ; Trèfle pied-de-lièvre	PC	LC		Oui	N
Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle des champs	C	LC		Non	N
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux	CC	LC		Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	CC	LC		Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	CC	LC		Non	N
Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	C	LC		Non	N
Trigonella officinalis (L.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot officinal ; Mélilot jaune	AC	LC		Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	CC	LC		Non	N
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	CC	LC		Non	N
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	CC	LC		Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	CC	LC		Non	N

Nom scientifique	Nom vernaculaire	RAR	Men.reg	Protect	Intérêt patrimonial	EEE
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	C	LC		Non	N
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	AR?	NAo		Non	N

## INVENTAIRE FAUNISTIQUE

### MAMMIFÈRES

**observateurs** : Chloé Payelle (CEN HdF), Alfa Environnement (2018)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	LRR	Rar_Reg	PN	DH	Date_obs	DET_ZNIEFF
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevrotin européen	LC	LC	LC	-		-	-	2018	-
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	LC	LC	LC	I	CC	-	-	2021	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	EN	NT	NT	-	CC	-	-	2021	-
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	LC	LC	LC	-	C?(CC)	-	-	2018	-

### REPTILES

**observateurs** : Alfa Environnement (2018)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	LRR	Rar_Reg	PN	DH	Date_obs
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	LC	LC	LC	LC	C	PIII	-	2018

### AVIFAUNE

**observateurs** : Chloé Payelle (CEN HdF), Aline Hug (CEN HdF), Alfa Environnement (2018)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN_n	LRN_h	LRN_p	LRN_Reg_n	Rar_Reg	PN	DO	Date_obs	Nidif.
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	LC	LC	LC	-	DD	LC	AC	oui		2021	Possible
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	LC	LC	NT	LC	NAd	VU	C		O2	2021	Probable
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	NT	NT	VU	DD	NAd	VU	AC	oui		2021	Probable
<i>Burhinus oediacnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Edicnème criard	LC	LC	LC	NAd	NAd	CR	RR	oui	O1	2018	Probable
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	LC	VU	NAd	NAd	NT	AC	oui		2021	Possible
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	NT	LC	NAd	LC	AR	oui	O2	2021	Passage
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	LC	LC	NT	NAd	NAd	VU	AC	oui	O1	2021	Nicheur local

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN_n	LRN_h	LRN_p	LRN_Reg_n	Rar_Reg	PN	DO	Date_obs	Nidif.
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC	LC	LC	NAd	LC	C		O2,O3	2021	Probable
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	LC	LC	NAd	-	LC	AC		O2	2021	Passage
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	LC	LC	LC	-	DD	VU	AC	oui		2021	Possible
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	LC	LC	VU	NAd	NAd	VU	C	oui		2021	Probable
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	LC	LC	NAd	NAd	LC	C	oui		2021	Passage
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	LCAC, Hirondelle de cheminée	LC	LC	NT	-	DD	VU	AC	oui		2021	Passage
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	LC	LC	VU	NAd	NAc	VU	AC	oui		2021	Probable
<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	NT	VU	VU	LC	NAd	CR	RR		O2	2021	Passage
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	LC	LC	LC	-	-	LC	AC		O2,O3	2021	Probable
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	LC	LC	NT	NAd	NAd	NT	AC	oui		2021	Probable
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC	LC	LC	NAc	VU	AC		O2	2021	Passage
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	LC	LC	LC	-	DD	LC	AC	oui		2021	Probable
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	LC	LC	NAd	NAd	LC	C		O2	2021	Probable
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	NT	VU	NT	LC	NAd	LC	C		O2	2021	Probable

## ODONATES

**observateurs** : Chloé Payelle (CEN HdF), Aline Hug (CEN HdF), Alfa Environnement (2018)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	LRR	Rar_Reg	PN	DH	Date_obs
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	LC	LC	LC	LC	C	-	-	2018
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	LC	LC	LC	LC	C	-	-	2021
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée (La)	LC	LC	LC	LC	C	-	-	2021
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus,	Orthétrum réticulé (L')	LC	LC	LC	LC	CC	-	-	2021

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRM	LRE	LRN	LRR	Rar_Reg	PN	DH	Date_obs
1758)									
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	LC	LC	LC	LC	AC	-	-	2021
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)	LC	LC	LC	LC	C	-	-	2021

### LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES

**observateurs** : Chloé Payelle (CEN HdF), Aline Hug (CEN HdF), Alfa Environnement (2018)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRE	LRN	LRR	Rar_Reg	Det.ZNIEFF	Date_obs
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')	LC	LC	LC	CC		2021
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le)	LC	LC	LC	C		2021
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	LC	LC	LC	C		2021
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle (L'), Argus minime (L'), Lycène naine (La), Pygmée (Le), Azuré murcian (L')	LC	LC	NT	AR	oui	2021
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)	LC	LC	NT	AC	oui	2018
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	LC	LC	LC	CC		2021
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	LC	LC	LC	AC	oui	2021
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	LC	LC	LC	C		2021
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC	LC	CC		2021
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	LC	LC	LC	CC		2021
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)	LC	LC	LC	CC		2021
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)		LC	LC	C		2021

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRE	LRN	LRR	Rar_Reg	Det.ZNIEFF	Date.obs
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes (L'), Sao (La), Roussâtre (Le), Tacheté (Le)	LC	LC	VU	AR	oui	2021

### ORTHOPTÈRES

**Observateurs** : Chloé Payelle (CEN HdF), Aline Hug (CEN HdF), Alfa Environnement (2018)



Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRE	LRN	LRR	Rar_NPC	Rar_PIC	Dét.ZNIEFF	DATE_obs
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé	LC	4		-	AR		2018
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	LC	4		C	C		2021
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	LC	4		CC	CC		2021
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	LC	4		C	C		2021
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée	LC	4		C	C		2018
<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	Méconème fragile	LC	4		PC	AC		2018
<i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815)	Gomphocère tacheté	LC	4		AR	AR	Z1	2018
<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise	LC	4		AC	AR		2018
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée	LC	4		C	CC		2018
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle chagrinée	LC	4		AR	PC	Z1	2018
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	LC	4		C	CC		2021